

Quel financement du développement durable dans la perspective Nord-Sud ?

La mobilisation des ressources est une condition nécessaire, essentielle de toute transformation sociale. Mobilisation des ressources humaines, à travers le travail des femmes et des hommes, de leur qualification, de leur motivation et de leur engagement. Mobilisation des ressources intellectuelles, culturelles et scientifiques, des connaissances et des savoirs. Mobilisation des ressources financières pour le développement durable.

Cette mobilisation des ressources financières fait aujourd'hui cruellement défaut aux pays du Sud. Depuis le milieu des années 80, l'aide publique au développement (APD) des pays de l'OCDE¹ (Organisation de Coopération et de Développement Economique) n'en finit plus de s'effondrer, pour plafonner à 0,22% du PIB des pays les plus riches (pays de l'OCDE : 53,1 milliards de \$ en 2000). Les capitaux privés, supposés se substituer à l'APD déclinante, se sont concentrés sur un petit nombre de secteurs et sur une vingtaine de marchés émergents. Ils ont démontré, à l'occasion de reflux dévastateurs (crises asiatique, russe ou latino-américaine), leur extrême volatilité. Le développement des échanges était supposé apporter la croissance économique et, mécaniquement, la réduction de la pauvreté. Mais, dans un contexte de libéralisation sans cesse accrue, les termes de l'échange, particulièrement pour les matières premières et les produits agricoles, n'ont cessé de se dégrader. Enfin, entre 300 et 350 milliards de \$ (près de sept fois le montant total de l'APD) quittent chaque année les pays du Sud au titre du remboursement d'une dette qui dépasse aujourd'hui les 2 000 milliards de dollars...

Le financement de quel développement

Le développement durable est une référence que nous retenons, mais nous refusons un consensus douteux qui nierait le caractère contradictoire et conflictuel des modèles et des politiques de développement. Nous souhaitons lui donner un sens qui tienne compte de la critique du modèle dominant, celui de la libéralisation et de l'ajustement structurel, et des modèles précédents dont l'échec a conduit à l'ajustement. Ainsi, nous sommes convaincus que **le développement ne se réduit pas à la croissance économique**. Il doit mettre l'accent sur la satisfaction des besoins fondamentaux et la régulation de l'économie et des échanges doit être fondée sur le respect des droits civils et politiques autant que des droits économiques, sociaux et culturels. L'efficacité économique et la soutenabilité écologique nécessitent de savoir comment produire les richesses, quelles richesses produire et comment les répartir.

De même, **le marché ne garantit pas un développement durable et équitable**. La prise en compte des inégalités, des formes de domination et d'oppression, des atteintes à l'environnement, ne sont pas des questions secondaires, des conséquences malheureuses qu'il faudrait corriger. La régulation par les mécanismes de marché garde son intérêt. Mais le marché mondial ne peut être la seule forme de régulation et la marchandise, tant la forme marchande que les rapports marchands, n'est pas la forme achevée de l'utilité sociale : les pratiques populaires et l'économie solidaire ont aussi leur intérêt et leur légitimité.

Enfin, **les politiques de développement durable à encourager articulent plusieurs échelles**. L'échelle locale est celle de la satisfaction des besoins, du rapport entre population et territoire, du rapport entre démocratie et développement. Les organisations du Collectif Jo'burg 2002 sont particulièrement attachées à l'ancrage local du développement et de son financement, à l'intervention collective de ceux qui unissent leurs efforts, qui s'associent, qui font société. Mais le développement durable, comme son financement, ne se restreint pas à ce niveau local. Il s'organise au niveau national où s'articulent les politiques publiques, les solidarités, les péréquations, l'égalité d'accès des citoyens aux droits fondamentaux, l'aménagement du territoire, la régulation écologique et de la préservation des intérêts des générations futures. Naturellement, nous sommes aussi confrontés à un niveau mondial, avec un environnement économique et institutionnel qui détermine de plus en plus les contraintes et restreint les possibles. L'architecture du système mondial doit favoriser un développement durable au service des peuples et lutter contre les inégalités sociales, écologiques et géopolitiques.

¹ OCDE : officiellement définie comme : « rassemblant 30 pays tous attachés à la démocratie et l'économie de marché. »

Quel financement du développement durable ?

La mobilisation de l'épargne intérieure, publique ou privée, est une priorité. Elle suppose tout à la fois l'existence de systèmes bancaires et de régimes fiscaux efficaces, mais aussi équitables. Les mouvements et associations du Sud ont démontré, à travers leurs expériences qu'il était possible de mobiliser des capitaux vers le système productif et les plus pauvres.

Le financement du développement durable est aussi affaire de flux internationaux. Comme organisations du Nord, nous demandons en premier lieu qu'une **solution durable soit trouvée au problème de la dette des pays du Sud**, par :

- Une annulation totale de la dette des pays pauvres. Ces annulations de dette doivent être financées par des ressources strictement additionnelles aux ressources déjà prévues (APD, etc.).
- La mise en place d'un système de règlement large, juste et équitable de la dette de l'ensemble des pays du Sud grâce à la mise en place d'un droit international et d'une instance internationale d'arbitrage.
- Des garanties pour que les futurs financements soient engagés dans des conditions satisfaisantes (plus de transparence tant de la part des bailleurs de fonds que des pays récipiendaires et un contrôle strict de l'activité des agences de crédits aux exportations) et utilisés en faveur du développement durable.

Les niveaux actuels d'APD n'atteignent pas des seuils suffisants pour enclencher un développement durable et atteindre les objectifs de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté. **L'ensemble des pays riches, la France et l'Union européenne en particulier, doivent rejoindre les pays qui consacrent d'ores et déjà une plus grande part de leur richesse au financement du développement.**

- L'objectif des 0,7% reste minimal et réaliste. Les pays qui ne le respectent pas encore doivent présenter un calendrier sur l'Aide Publique au Développement afin d'atteindre cet objectif.
- Cette aide doit être mise au service des objectifs de réduction des inégalités et orientée vers les populations les plus défavorisées et les pays les plus pauvres.
- L'APD doit être mise en œuvre de manière transparente tant dans les choix des pays que l'élaboration des stratégies.

Pour que le commerce mondial contribue au financement d'un développement durable, il faudrait qu'il soit organisé sur de nouvelles bases qui reflètent les coûts réels d'une production durable et permettent de rémunérer les personnes impliquées dans la production du bien.

Pour ce faire, nous demandons :

- Que des mécanismes de garantie des revenus d'exportation des pays du Sud soient créés afin de permettre un rééquilibrage des termes de l'échange, particulièrement au niveau des matières premières et des produits agricoles.
- Que le commerce mondial soit soumis aux droits économiques, sociaux et culturels et à des normes sociales et environnementales.
- Que la souveraineté alimentaire soit garantie pour chaque pays, notamment par un soutien prioritaire aux cultures vivrières et une non soumission de l'agriculture aux règles de l'OMC.

Le principe d'une redistribution mondiale est inéluctable pour assurer l'accès de tous les pays au financement de leur développement durable et créer un espace mondial de solidarité. Cette redistribution passe notamment par :

- La mise en place d'une taxation internationale des mouvements de capitaux, qui est également un instrument possible de régulation du système monétaire et de prévention des crises financières, et/ou toute autre taxe internationale (écotaxe, etc.)
- La création ou le rétablissement de mécanismes de contrôle des mouvements de capitaux, en particulier la levée du secret bancaire et la suppression des paradis fiscaux.

Les institutions financières internationales actuelles ne sont pas en mesure de répondre aux objectifs de stabilité du système monétaire, de prévention des crises financières et de mise en place d'un système financier qui favorise un développement durable respectueux des droits humains. Nous attendons de ces institutions actuelles :

- Qu'elles fonctionnent démocratiquement et de façon transparente, ce qui impose en particulier de réviser radicalement la répartition du pouvoir au sein de leur conseil d'administration, de mettre en place des procédures de contrôle et des mécanismes de recours.
- Qu'elles abandonnent leur tutelle sur les pays les plus pauvres. Il est nécessaire de réaffirmer le droit de chaque peuple à définir démocratiquement son propre modèle de développement et de reconquérir les souverainetés nationales en matières monétaire et de développement durable.
- Qu'elles se conforment strictement au mandat qui leur a été confié, en particulier d'assurer la stabilité du système monétaire international sur des bases nouvelles.